



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Compte rendu du CTM Finances du 12 décembre 2016

Le 12 décembre 2016 s'est tenu un Comité Technique Ministériel re-convoqué après l'absence de quorum vendredi dernier suite au boycott de deux Fédérations.

Nos fédérations UNSA Finances et CFTC Finances étaient présentes car nous ne pratiquons pas la politique de la chaise vide comme nous l'avons dit dans nos propos liminaires. Nos représentants ont regretté l'absence pour ce CTM de représentants de la DGFIP...peut-être n'ont-ils pas assez de directeurs ?..Nous avons également profité de notre liminaire pour demander une réponse claire sur l'augmentation de l'IMT promise .

Sur ce sujet le Secrétaire général nous a donné la réponse du ministre : il y aura augmentation de l'IMT pour l'ensemble des personnels de Bercy. Cette augmentation sera différente selon les directions car tout le monde n'a pas les mêmes taux actuellement. Cette augmentation amènera une harmonisation par le haut avec pour référence le taux actuel en Douanes

Ainsi, les directions de Centrale, DGCCRF, INSEE, DGE et SCL ont une IMT de 59,95 euros actuellement ; 1^{er} janvier 2017 : 79,50 euros ; 1^{er} janvier 2018 : 94,26 euros

Pour la Douanes, l'IMT est actuellement de 76,50 euros ; elle sera au 1^{er} janvier 2017 de 87,77 euros et de 94,26 euros au 1^{er} janvier 2018

Pour la DGFIP, le taux (hors AFIP) est de 101,98 et passera au 1^{er} janvier 2017 à 106,76 euros. Pour les AFIP le taux de l'IMT passera de 89,48 à 94,26 euros au 1^{er} janvier 2017.

Les fédérations UNSA et CFTC prennent acte de cette revalorisation méritée par tous les agents de nos ministères économiques et financiers. Nous sommes toujours favorables à l'intégration de l'indemnitaire dans le traitement indiciaire. Cette mesure sera en partie financée par l'intégration de la prime exceptionnelle qui n'avait pas de caractère pérenne. Enfin, nous rappelons que l'IMT est prise en compte dans le calcul des pensions de retraites donc cette mesure est un plus au-delà de la carrière.

L'ordre du jour de ce CTM comprenait notamment :

1°) Approbation des PV des CTM du 6 avril et 4 juillet 2016.
Favorable pour toutes les Fédérations.

2°) Projet de décret sur les installations et activités nucléaires intéressant la Défense
C'est un domaine dans lequel Bercy n'a plus de compétences et le décret entérine une situation de fait.

Vote pour : UNSA/CFTC

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfp.fr

cftcdgfp@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



3°) Projet de décret portant dérogation au contingent mensuel du nombre d'heures supplémentaires pour certains personnels des ministères économiques et financiers.

Etant donné la situation actuelle, l'UNSA et la CFTC ne peuvent que se féliciter de l'amélioration de la rémunération de personnels techniques et nous veillerons à ce qu'aucun agent ne soit oublié ou perdant.

FO et CFDT abstention

UNSA / CFTC pour.

4°) Dématérialisation du bulletin de paye :

C'est un projet DGFIP pour l'ensemble de la Fonction publique... Quel dommage qu'aucun représentant de cette direction ne soit présent...

UNSA/CFTC et CFDT pour. Pour nos Fédérations, nos représentants ont demandé que les économies générées soient reversées à Bercy et à ses agents

FO abstention

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédock 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com